



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1661**

commune (s) : Oullins

objet : Mise à disposition, par bail de droit commun, à la société Dec Investissements, des parcelles communautaires cadastrées sous les numéros 128 et 129 de la section AM en vue de la réalisation d'emplacements de stationnement situés place Kellermann

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédooz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1661**

commune (s) : Oullins

objet : **Mise à disposition, par bail de droit commun, à la société Dec Investissements, des parcelles communautaires cadastrées sous les numéros 128 et 129 de la section AM en vue de la réalisation d'emplacements de stationnement situés place Kellermann**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n°2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.5.

La Communauté urbaine de Lyon a signé un compromis de vente le 22 octobre 2007 pour la cession de la parcelle cadastrée sous le numéro 201 de la section AM, située à Oullins, à la société Dec Investissements, pour l'implantation d'un hôtel. Ce compromis a été signé sous condition suspensive d'obtention du permis de construire purgé de tout recours.

Or, le permis délivré initialement a fait l'objet d'un recours gracieux de la part de monsieur le Préfet du Rhône, notamment en raison de l'interdiction d'aménager dans cette zone des stationnements en sous-sol, du fait de la situation du bien dans le périmètre du plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNI).

Une solution alternative a donc dû être trouvée pour la réalisation des emplacements de stationnement.

La Communauté urbaine, propriétaire de deux parcelles cadastrées sous les numéros 128 et 129 de la section AM, situées place Kellermann à Oullins, dans l'environnement proche du futur hôtel, propose la location de ce terrain au constructeur de l'hôtel, aux fins de lui permettre de réaliser les emplacements de stationnement manquants.

Cette mise à disposition qui n'est soumise à aucun régime particulier et ne relève que des dispositions du code civil sur la louage, se ferait par bail de droit commun d'une durée de seize ans selon le loyer annuel de base de 11 700 € TTC indexé chaque année selon la variation de l'indice Insee du coût de la construction ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la mise à disposition, par bail de droit commun d'une durée de seize ans, à la société Dec Investissements, des parcelles cadastrées sous les numéros 128 et 129 de la section AM situées place Kellermann, à Oullins, et ce pour un usage exclusif d'emplacements de stationnement.

2° - Autorise monsieur le Président à signer, le moment venu, ledit bail.

3° - La recette annuelle de 11 700 € TTC sera inscrite au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - compte 752 100 - opération n° 1580.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.